

## Impact des violences conjugales sur le travail :

Les violences conjugales peuvent entraîner de lourdes conséquences psycho-traumatiques et ainsi entraîner un comportement, une attitude difficilement conciliables avec la vie professionnelle. L'emploi et la formation sont pourtant des atouts et des ressources de choix pour la victime de violences conjugales, un premier pas vers la sortie, la reconstruction. Pour ces raisons, il est essentiel de dépister les violences conjugales chez vos employé-e-s, en étant vigilant-e-s aux signaux d'alarmes, pour ensuite leur proposer une aide adéquate !

## Pour aider :

- Être attentif et éviter les conclusions hâtives : un manquement/problème peut cacher une situation de victimisation
- Se montrer disponible et offrir un espace de parole confidentiel au/à la travailleur-euse
- Adopter une attitude non jugeante et ne pas forcer la personne à effectuer des démarches contraignantes
- Essayer de comprendre la situation et adapter le travail dans la mesure du possible : des solutions existent <http://carve-daphne.eu/guide/>
- Respecter le rythme du/de la travailleur-euse, il n'est pas facile de parler de violences conjugales
- Éviter de culpabiliser davantage la personne en la rendant responsable des manquements/problèmes
- Orienter le/la travailleur-euse vers un service spécialisé pour lui offrir une écoute et une aide adaptée et mettre à disposition une plage horaire pendant laquelle il / elle pourrait s'y rendre

Certains comportements, souvent incompris, semblent inappropriés mais peuvent être les conséquences de violences conjugales !

Pour les détecter, soyez vigilant-e-s à :

- L'absentéisme
- Les retards à répétition
- Un manque de confiance et/ou d'estime de soi
- Des difficultés à se concentrer
- Des pertes de mémoire
- Une peur excessive/irraisonnée de la hiérarchie, des rapports de pouvoir
- Une perte de productivité inexpliquée
- Des difficultés à prendre des décisions (fatigue décisionnelle)
- Un repli sur soi/une méfiance
- Du harcèlement par le partenaire (sur ou aux abords du lieu de travail)

## Où orienter :

Le numéro vert « Ecoute Violences Conjugales » 0800/30.030 est accessible du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures à l'exception des jours fériés. (Victimes & Auteurs) [www.ecouteviolencesconjugales.be](http://www.ecouteviolencesconjugales.be)

## Services spécialisés :

### Maison Plurielle asbl :

77, rue Emile Tumelaire, 6000 Charleroi-Tél. 071/94.73.31 ou 0492/65.55.47  
[www.maisonplurielle.be](http://www.maisonplurielle.be)

### Service d'aide aux victimes :

Charleroi : Tél. 071/86.15.12

Chaque zone de police possède un service d'aide aux victimes, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre zone de police.

### Service d'accueil des victimes au sein des parquets et des tribunaux :

Charleroi : Tél. 071/23.65.89

Chaque parquet et tribunal dispose d'un service chargé de l'accompagnement des victimes.

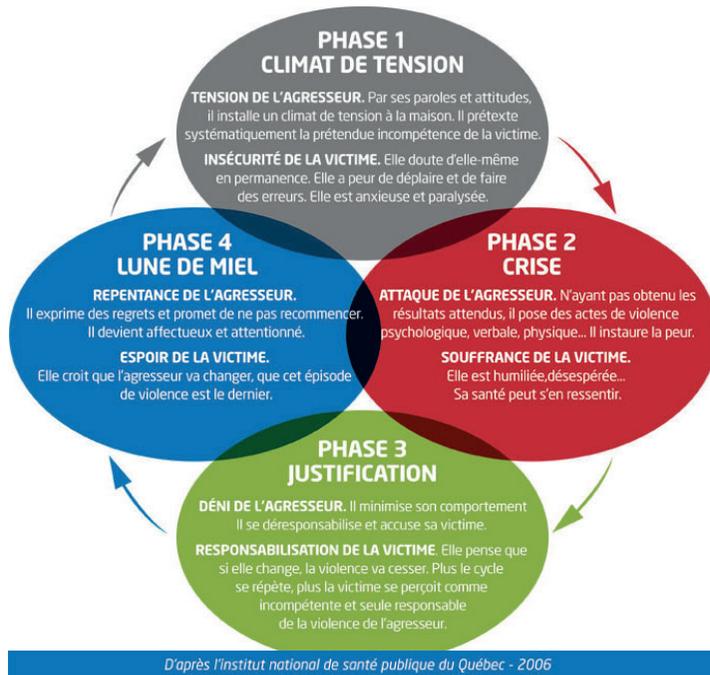
# Quand les violences conjugales impactent le travail ...



# Définition des violences conjugales et cycle de la violence

## Les violences conjugales ≠ conflit dans le couple

Les violences conjugales sont basées sur une relation de domination au sein du couple. Comme toutes les violences, elles sont intentionnelles. Elles peuvent être de plusieurs types (physiques, économiques, psychologiques, sexuelles, ...) et sont susceptibles de toucher tous les individus sans distinction. Dans la grande majorité, les victimes sont des femmes et les auteurs, des hommes.



Les victimes de violences domestiques sont particulièrement vulnérables sur leur lieu de travail parce que les auteurs de violences en connaissent exactement le lieu et les horaires. On estime en effet que **74% des victimes** de violences domestiques seraient harcelées sur leur lieu de travail par l'auteur des violences<sup>1</sup>. On a recensé **13.000 actes** de violences perpétrées par l'auteur de violences domestiques sur le lieu de travail, en 1984 en Californie<sup>2</sup>. Le meurtre est la deuxième cause de mort des femmes sur le lieu de travail, **51%** d'entre elles sont tuées par leur partenaire.<sup>3</sup>

En Belgique, **plus de 1 femme sur 3 (36%)** ont subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans.

1. Extrait de Denham, Donna et Joan Gillespie, La violence conjugale et le milieu de travail : En voie de changement (Volume 1), Conseil canadien de développement social, Ottawa, 1992.  
 2. Phaedra Corso, Bill Rhoades. Inventory of workplace interventions designed to prevent intimate partner violence. Bureau of Labour statistics USA Task 3 - RTI Project number 0208235.044.000.002 May 2006. P. 1-3 <http://www.caepv.org/>  
 3. Idem note 1

